



CDE Haute-Savoie

Fédération Française d'Équitation

TROPHEE CSO DE HAUTE-SAVOIE 2010

charte de l'Organisateur

La commission CSO du Comité Départemental de Haute-Savoie a décidé de mettre en place pour 2010 une charte de l'organisateur d'épreuves Trophée afin de garantir la qualité de celles-ci.

Cette charte s'articule autour des points suivants, que l'organisateur sera tenu de respecter.

- Tous les concours qualificatifs pour le Trophée Départemental CSO 2010 seront fixés avant le début de la saison et il sera établi un calendrier de ces concours qualificatifs disponible sur le site du CDE : www.equitation74.com
- Un établissement équestre ne peut organiser que deux journées qualificatives (une pendant la période de juillet à décembre, la deuxième de janvier à juin).
- Chaque organisateur de concours qualificatifs pour le Trophée Départemental s'engage à organiser **au moins une fois dans la saison un concours Club Hunter**. Toutefois une dérogation sera accordée aux organisateurs s'ils ne disposent pas de possibilité pour organiser ce type d'épreuves (ex : structures qui sont limités à une seule organisation par an).
- Pour des raisons de force majeure, si un concours prévu dans le calendrier des qualificatives Trophée 2010 est annulé, il pourra être remplacé par un autre concours club qualificatif Trophée à la même date. Les organisateurs intéressés devront se faire connaître au près de la Commission CSO du CDE qui sera libre du choix de l'attribution de ce concours.
- Les organisateurs devront proposer un programme type qui est le suivant :
 - Club Poney 3
 - Club Poney 2
 - Club Poney 1
 - Club 4 (épreuve courue obligatoirement au barème A sans chrono, sans barrage)
 - Club 3
 - Club 2
 - Club 1

Le Comité Départemental exige que les pistes soient construites par un chef de piste officiel agréé.

- La journée doit être limitée à 250 concurrents toutes épreuves confondues, incluant les cavaliers du club organisateur. Par conséquent toutes les épreuves du concours doivent être limitées afin de respecter la limitation globale de la journée.
- La limitation des engagements sur la journée est libre. Charge aux organisateurs de limiter le nombre de concurrents afin de faciliter le bon déroulement du concours.
- L'épreuve Club1 doit se courir de préférence au barème A au chrono avec un barrage au chrono.
- Le comité départemental a force réglementaire et se réserve le droit de toutes actions en cas de non respect de cette charte.